



PROCÈS-VERBAL

#14

de l'assemblée publique du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue au siège social de la Société, à la salle 8200, le **MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025** à 17 h 30.

SONT PRÉSENTS PAR VIDÉOCONFÉRENCE :

Monsieur Éric Alan Caldwell, président du conseil d'administration

Madame Laurence Parent, vice-présidente du conseil d'administration

Monsieur Alan DeSousa, membre du conseil d'administration

Madame Catherine Morency, membre du conseil d'administration

Monsieur Sylvain Ouellet, membre du conseil d'administration

Madame Catherine Boucher, membre du conseil d'administration

Madame Suzanne Lareau, membre du conseil d'administration

Madame Marie-Claude Baril, membre du conseil d'administration

Monsieur Sylvain Le May, membre du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration et président de l'assemblée, monsieur Éric Alan Caldwell, présente tous les membres du conseil d'administration qui assistent à la présente assemblée, ainsi que madame Marie-Claude Léonard, directrice générale et monsieur André Porlier, secrétaire corporatif adjoint. Le président déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 17h30, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) suit une période de questions au cours de laquelle onze (11) intervenants s'adressent aux membres du conseil d'administration, période qui débute à 17 h 44.

À 18h00, le président du conseil d'administration déclare la période de questions close.

La liste des intervenants ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent à l'annexe A jointe au procès-verbal.

La directrice générale fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2025-115 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 NOVEMBRE 2025

PROPOSÉ par madame Catherine Boucher
APPUYÉ par madame Suzanne Lareau

ET UNANIMENT

RÉSOLU Il est
d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2025-116 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 1^{ER} OCTOBRE 2025

PROPOSÉ par madame Catherine Morency
APPUYÉ par monsieur Sylvain Ouellet

ET UNANIMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du conseil d'administration de la Société tenue le 1^{er} octobre 2025.

CA-2025-117 AUTORISER LA RÉSILIATION DU CONTRAT

FRAXION COMMUNICATIONS INC.
SERVICES DE MAINTENANCE ET DE SUPPORT POUR LE SYSTÈME D'AIDE À
L'EXPLOITATION POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ DE LA STM
STM-5123-05-15-40
RÉSOLUTION CA-2016-166

VU le rapport du directeur exécutif - Transition énergétique, innovation et technologies

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Sylvain Le May
APPUYÉ par monsieur Sylvain Ouellet

ET UNANIMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser, en date du 31 janvier 2026, la résiliation du contrat pour des services de maintenance et de support pour le système d'aide à l'exploitation pour le transport adapté de la STM, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public (STM-5123-08-15-40).

CA-2025-118 OCTROYER UN CONTRAT

SERVICES ET SOLUTIONS PROFESSIONNELS EN TÉLÉCOMMUNICATIONS S.S.P. INC.
ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES POUR LA TÉLÉPHONIE CORPORATIVE
6000037350

VU le rapport du directeur exécutif - Transition énergétique, innovation et technologies

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Sylvain Le May
APPUYÉ par monsieur Sylvain Ouellet

ET UNANIMENT

Il est

RÉSOLU d'octroyer à **SERVICES ET SOLUTIONS PROFESSIONNELS EN TÉLÉCOMMUNICATIONS S.S.P. INC.** un contrat pour l'acquisition de biens et services pour la téléphonie corporative, à compter du 12 novembre 2025 au 11 novembre 2028, pour un montant de **1 186 023,65 \$**, plus les taxes de **177 607,04 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 363 630,69 \$**, toutes taxes actuelles incluses, le tout conformément aux termes et conditions de la proposition produite par le fournisseur (6000037350).

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2	IMPUTATION 3
Centre	Type U	Type U	
Compte	568230	552170	
Montants	537 973,92 \$	436 048,14 \$	389 608,63 \$

CA-2025-119 AUTORISER LA RÉSILIATION DU CONTRAT
LOGIENT INC.
SYSTÈME DE GESTION DE CONTENU WEB
6000026399
RÉSOLUTION CA-2023-143

VU le rapport du directeur exécutif - Transition énergétique, innovation et technologies

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Sylvain Le May
APPUYÉ par monsieur Sylvain Ouellet

ET UNANIMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser, en date du 12 novembre 2025, la résiliation du contrat adjugé à « **LOGIENT INC.** » pour le système de gestion de contenu web de la STM, le tout conformément aux termes et conditions mentionnés du document d'appel d'offres public (6000026399).

CA-2025-120 ADJUGER UN CONTRAT
SERVICES ET SOLUTIONS PROFESSIONNELS EN TÉLÉCOMMUNICATION S.S.P. INC.
ACQUISITION DE TÉLÉPHONES INDUSTRIELS
6000034881

VU le rapport du directeur exécutif - Transition énergétique, innovation et technologies

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Sylvain Le May
APPUYÉ par monsieur Sylvain Ouellet

ET UNANIMENT

Il est

RÉSOLU d'adjuger à **SERVICES ET SOLUTIONS PROFESSIONNELS EN TÉLÉCOMMUNICATION S.S.P. INC.** un contrat pour l'acquisition de téléphones industriels pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2029, pour un montant de **1 958 158,88 \$**, plus les taxes de **293 234,29 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **2 251 393,17 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public et à la soumission produite par l'adjudicataire (6000034881).

	IMPUTATION	IMPUTATION
Centre	Divers	Divers
Compte	595130	551590
Ordre interne	Divers	Divers
Montants	2 117 615 \$	133 778 \$

CA-2025-121 OCTROYER UN CONTRAT
MICROSOFT LICENSING, GP (MICROSOFT)
ACQUISITION ET RENOUVELLEMENT DE LICENCES ET D'ASSURANCE LOGICIELLE
6000037398

VU le rapport du directeur exécutif - Transition énergétique, innovation et technologies

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Sylvain Le May
APPUYÉ par monsieur Sylvain Ouellet

ET UNANIMENT

Il est

RÉSOLU d'octroyer à **MICROSOFT LICENSING, GP (MICROSOFT)** un contrat pour l'acquisition et le renouvellement de licences et d'assurance logicielle par une entente Enterprise Agreement (EA) de Microsoft, pour la période du 1^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2030, pour un montant de **26 253 616,28 \$**, plus les taxes de **3 931 479,04 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **30 185 095,32 \$**, toutes taxes actuelles incluses (6000037398).

	IMPUTATION
Centre	Divers
Compte	552170
Ordre interne	Divers

CA-2025-122 AUTORISER L'EXERCICE DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT DE QUATRE (4) CONTRATS (BLOCS 1, 4, 5 ET 6)
PLACEMENT ST-JÉRÔME INC.
COOP TAXI DE L'OUEST
SERVICE DE TAXI COLLECTIF
6000018593
RÉSOLUTIONS CA-2022-062, CA-2024-067 ET CA-2025-072

VU le rapport de la directrice exécutive - Planification, livraison du service et expérience client

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Alan DeSousa
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat de service de taxi collectif pour le bloc 1 adjugé à « **PLACEMENT ST-JÉRÔME INC.** », pour la période du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2026, au montant de **305 314,05 \$** taxes non incluses;

2° d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat de service de taxi collectif pour le bloc 4 adjugé à « **COOP TAXI DE L'OUEST** », pour la période du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2026, au montant de **167 448,99 \$** taxes non incluses;

3° d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat de service de taxi collectif pour le bloc 5 adjugé à « **PLACEMENT ST-JÉRÔME INC.** », pour la période du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2026, au montant de **34 010 \$** taxes non incluses;

4° d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat de service de taxi collectif pour le bloc 6 adjugé à « **PLACEMENT ST-JÉRÔME INC.** », pour la période du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2026, au montant de **3 670 \$** taxes non incluses;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **586 881,88 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public et aux soumissions produites par les adjudicataires (6000018593).

	IMPUTATION
Centre	63103
Compte	553150

CA-2025-123 AUTORISER LA CESSION DU CONTRAT
SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES 360 (QUÉBEC) LTÉE
SERVICE DE LOCATION DE DIVERSES UNITÉS SANITAIRES
6000030873
RÉSOLUTION CA-2024-096

VU le rapport de la directrice exécutive - Planification, livraison du service et expérience client

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Alan DeSousa
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser la cession par « **GFL Services environnementaux Inc.** » du contrat de service de location de diverses unités sanitaires, dont elle est l'Adjudicataire à « **SOLUTIONS**

ENVIRONNEMENTALES 360 (QUÉBEC) LTÉE », selon les termes et conditions indiqués à la convention de cession jointe à la présente.

CA-2025-124 OCTROYER UN CONTRAT

SAP CANADA INC.

CONTRAT D'ABONNEMENT ET DE SUPPORT POUR LA PLATEFORME

INFONUAGIQUE S/4HANA

6000038517

VU le rapport du directeur exécutif - Transition énergétique, innovation et technologies

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Alan DeSousa
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'octroyer à **SAP CANADA INC.**, un contrat d'abonnement et de support pour la plateforme infonuagique S/4HANA, à compter du 15 décembre 2025 au 30 mars 2033, au montant de **23 073 815,11 \$**, plus les taxes de **3 455 303,81 \$**;

2° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **26 529 118,92 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions du « Formulaire de commande SAP Cloud » (6000038517).

	IMPUTATION
Centre	39300
Compte	552170

CA-2025-125 AUTORISER UNE ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC MONTRÉAL EN LUMIÈRE POUR LES ÉDITIONS 2026 À 2028 DE LA NUIT BLANCHE

VU le rapport du directeur général adjoint - Stratégie, relations avec les partenaires et communications

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Marie-Claude Baril
APPUYÉ par madame Suzanne Lareau

ET UNANIMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'autoriser une entente de partenariat entre la STM et Montréal en Lumière pour la tenue des éditions 2026, 2027 et 2028 de la Nuit Blanche. La valeur totale de l'entente de visibilité sera de maximum **645 000 \$** plus les taxes applicables. L'entente débute le 15 novembre 2025 et se termine le 31 mars 2028;

2° d'autoriser la direction des affaires juridiques à rédiger une entente de partenariat finale à intervenir entre les parties, selon les termes et conditions substantiellement conformes au projet d'entente de partenariat présentement en négociation joint à la présente recommandation sous pli confidentiel;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **741 589 \$**, toutes taxes actuelles incluses.

	IMPUTATION
Centre	97170
Compte	599521
Ordre interne	138405 / COR.000035.01.29

CA-2025-126 AUTORISER UN AVENANT À L'ENTENTE ENTRE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL ET LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TRANSGESCO

VU le rapport de la directrice de projet exécutive – Projet ligne bleue

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Marie-Claude Baril
APPUYÉ par madame Suzanne Lareau

ET UNANIMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'autoriser un avenant à l'entente entre la Société de transport de Montréal et la Société en commandite **TRANSGESCO** relativement à la cession de la totalité des droits, intérêts, avantages et obligations que la STM a, ou peut avoir, en tant que locatrice, dans l'ensemble des baux présents et à venir du Centre d'achat Le Boulevard (« CAB »), dont copie est jointe en annexe confidentielle;

2° d'autoriser les signataires à accepter toute modification mineure et non substantielle à l'avenant à l'entente et qui n'est pas incompatible avec la présente recommandation.

	IMPUTATION
Règlement d'emprunt	R-177-5

CA-2025-127 AUTORISER UNE ENTENTE DE SERVICES DE TRANSPORT ADAPTÉ ENTRE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL ET LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL

VU le rapport de la directrice exécutive - Planification, livraison du service et expérience client

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Marie-Claude Baril
APPUYÉ par madame Suzanne Lareau

ET UNANIMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'autoriser une entente entre la Société de transport de Laval (STL) et la Société de transport de Montréal (STM) pour des services spécialisés de transport collectif adapté aux personnes admises au service de transport adapté de la STL, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2026 au 30 novembre 2030;

2° d'autoriser la direction des affaires juridiques de la STM à rédiger l'entente finale en des termes substantiellement conformes au projet d'entente joint en annexe.

CA-2025-128 OCTROYER UN CONTRAT
TAXI COOP LAVAL
SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ PAR TAXI RÉGULIER
6000038099

VU le rapport de la directrice exécutive - Planification, livraison du service et expérience client

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Marie-Claude Baril
APPUYÉ par madame Suzanne Lareau

ET UNANIMENT

Il est

RÉSOLU d'octroyer à « **TAXI COOP LAVAL** » un contrat pour le service de transport adapté par taxi régulier pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027, au montant de **15 151 235,20 \$**, plus les taxes de **2 268 897,47 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **17 420 132,67 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions du contrat de - Service de transport adapté par taxi régulier (6000038099).

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2	IMPUTATION 3
Centre	62601	62601	62601
Compte	553130	553131	Voir annexe
Montants	15 124 269 \$	1 058 699 \$	1 237 165 \$

CA-2025-129 ADDENDA 2 À L'ENTENTE CONCERNANT LES SERVICES DE TRANSPORT COLLECTIF 2025 ENTRE L'ARTM ET LA STM

VU le rapport de la directrice exécutive - Finances, approvisionnement, affaires juridiques et métropolitaines

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Marie-Claude Baril
APPUYÉ par madame Suzanne Lareau

ET UNANIMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser un deuxième addenda à l'entente concernant les services de transport collectif 2025, intervenue entre l'**AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN** et la STM, relativement à la rémunération et la prestation du service de transport collectif sur le territoire de la STM. Cet addenda sera en vigueur rétroactivement du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

CA-2025-130 NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE RETRAITE DE LA STM (1992)

VU le rapport de la directrice exécutive - Finances, approvisionnement, affaires juridiques et métropolitaines

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Marie-Claude Baril
APPUYÉ par madame Suzanne Lareau

ET UNANIMENT

Il est

RÉSOLU 1° conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (RLRQ, c. R-15.1) et au règlement adopté par la Société en cette matière, de nommer monsieur David Chagnon, directeur principal, Planification et soutien livraison du service (LDS), à titre de membre nommé par la Société pour siéger au Comité du Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (1992), en remplacement de madame Chantal Fortier;
les membres seront dorénavant les suivants : mesdames **Nathalie Clément, Marie-Hélène Daigle, Julie Deschênes, Isabelle Gagnon, Alexandra Losier** ainsi que messieurs **David Chagnon, Denis Chalut, Louis-Samuel Cloutier, Joël Dupré, Luc Lamontagne** et madame **Marie-Claude Léonard**, directrice générale, qui est d'office membre et présidente de ce Comité;
2° que cette nomination entre en vigueur dès l'adoption de la présente résolution et demeure en force jusqu'au 12 mars 2027 inclusivement, sauf en cas de remplacement anticipé par le Conseil d'administration;
3° la présente résolution modifie la résolution CA-2025-043 adoptée le 7 mai 2025.

CA-2025-131 NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE RETRAITE DE LA STM (CSN)

VU le rapport de la directrice exécutive - Finances, approvisionnement, affaires juridiques et métropolitaines

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Marie-Claude Baril
APPUYÉ par madame Suzanne Lareau

ET UNANIMENT

Il est

RÉSOLU 1° Conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (RLRQ, c. R-15.1) et au règlement adopté par la Société en cette matière, de nommer madame Patricia Lefebvre, directrice - Affaires juridiques et métropolitaines, à titre de membre nommé par la Société pour siéger au Comité du Régime de retraite de la Société de

transport de Montréal (Syndicat du transport de Montréal CSN), en remplacement de monsieur Mohammed Chkikar;

Les membres seront dorénavant les suivants : mesdames **Marie-Hélène Daigle**, **Julie Deschênes**, **Mélissa Delorme**, **Patricia Lefebvre**, **Josée Tremblay** et **Marie-Chantal Verrier** ainsi que monsieur **Christian Gagné** et madame **Marie-Claude Léonard**, directrice générale, qui est d'office membre et présidente de ce Comité;

- 2° que cette nomination entre en vigueur dès l'adoption de la présente résolution et demeure en force jusqu'au 12 mars 2027 inclusivement, sauf en cas de remplacement anticipé par le conseil d'administration;
- 3° la présente résolution modifie la résolution CA-2025-044 adoptée le 7 mai 2025.

CA-2025-132 REMPLACEMENT D'UN ADMINISTRATEUR SUR LE PROGRAMME D'ALLOCATIONS APRÈS RETRAITE DE LA STM

VU le rapport de la directrice exécutive - Finances, approvisionnement, affaires juridiques et métropolitaines

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Marie-Claude Baril
APPUYÉ par madame Suzanne Lareau

ET UNANIMENT

Il est

RÉSOLU 1° de nommer monsieur Gabriel Morin, directeur du Service des régimes de retraite, à titre d'administrateur du Programme d'allocations après retraite de la Société de transport de Montréal, en remplacement de madame Isabelle Poissant;

les administrateurs seront dorénavant les suivants : mesdames **Marie-Hélène Daigle**, **Julie Deschênes** ainsi que monsieur **Gabriel Morin**;

- 2° que cette nomination entre en vigueur dès l'adoption de la présente résolution et demeure en force jusqu'au 12 mars 2027 inclusivement, sauf en cas de remplacement anticipé par le conseil d'administration;
- 3° la présente résolution modifie la résolution CA-2025-045 adoptée le 7 mai 2025.

CA-2025-133 REMPLACEMENT D'UN ADMINISTRATEUR SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DÉSIGNÉS DE LA STM

VU le rapport de la directrice exécutive - Finances, approvisionnement, affaires juridiques et métropolitaines

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Marie-Claude Baril
APPUYÉ par madame Suzanne Lareau

ET UNANIMENT

Il est

RÉSOLU 1° conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (RLRQ, c. R-15.1) et au règlement adopté par la Société en cette matière, de nommer monsieur Gabriel Morin, directeur du Service des régimes de retraite, à titre d'administrateur du Régime de retraite des employés désignés de la Société de transport de Montréal, en remplacement de madame Isabelle Poissant;

les administrateurs seront dorénavant les suivants : mesdames **Marie-Hélène Daigle**, **Julie Deschênes** ainsi que monsieur **Gabriel Morin**;

- 2° que cette nomination entre en vigueur dès l'adoption de la présente résolution et demeure en force jusqu'au 12 mars 2027 inclusivement, sauf en cas de remplacement anticipé par le conseil d'administration;
- 3° la présente résolution modifie la résolution CA-2025-046 adoptée le 7 mai 2025.

CA-2025-134 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés.

UNANIMENT

Il est

RÉSOLU de lever la séance à 18 h 07.

Les résolutions CA-2025-115 à CA-2025-134 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du
conseil d'administration**

Secrétaire corporatif adjoint

AREF SALEM

ANDRÉ PORLIER

PÉRIODE DE QUESTIONS
ASSEMBLÉE PUBLIQUE
LE MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025 À 17 H 30

QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL

Prendre note que les questions du public ci-dessous sont reproduites comme elles ont été reçues, sans révision ni modifications.

QUESTION 1

Philippe Paré

Hi, Quote: "Although it is ready". My question is then why do you keep the new bus network hidden from us for years? We can see new bus stops been build all over the west Island. Just release the data and we can thus plan accordingly.

2nd Q: With the death of the 212 and forcing us to use taxis, when will the GTFS-FLEX (SEAO Ref: 20080567) be implemented so we can plan on chrono/transit?

Le président

Le président invite monsieur Pascal Rochon, directeur - Planification et développement des réseaux, à fournir des éléments de réponses.

Monsieur Rochon indique qu'il s'agit d'une révision majeure des réseaux de bus nécessitant plusieurs étapes de validation et d'autorisation, et que le report de l'ouverture en deux phases du REM est venu modifier le scénario d'implantation de la refonte, ce qui explique en grande partie les délais.

La STM sera en mesure de déployer sa refonte au plus tôt à partir du 23 mars 2026. La clientèle et les résidents des secteurs concernés seront informés des changements à venir en début 2026 par l'entremise de divers outils de communication mis en place par la STM. Des travaux d'aménagement sont en cours dans les municipalités concernées pour accueillir la refonte bus, puisque ceux-ci doivent être effectués en saisons propices (hors saison hivernale).

Pour ce qui est de la deuxième question, la STM analyse présentement ce qui pourrait être fait pour valoriser le taxi collectif dans son offre de service, notamment en utilisant les données GTFS-flex. Toutefois, la STM doit aussi tenir compte des projets métropolitains à venir ainsi que de ses ressources financières limitées, des discussions sont en cours afin de déterminer la priorisation à adopter.

Les questions 2 et 3 sont regroupées. Elles portent sur les ascenseurs de la station Édouard-Montpetit.

QUESTION 2

Pearson Basilières

hi, are the elevators at EM ready for this weekend or this Monday

QUESTION 3

Gabriel Adam-Beaudoïn

Pouvez-vous me fournir des informations sur la disponibilité des ascenseurs à la station Édouard-Montpetit pour l'ouverture de la nouvelle branche A4 du REM, qui est prévue pour le 17 novembre 2025 ?

Le président

Le président demande à monsieur Patrick Sergerie, directeur exécutif – Gestion et modernisation des actifs, de répondre à la question.

Monsieur Sergerie explique que le tunnel piétonnier reliant le REM à la station Édouard-Montpetit sera mis en service en même temps que l'inauguration du REM et que les ascenseurs de la station seront quant à eux mis en service au printemps 2026.

QUESTION 4

Margaret Green

Plusieurs nouveaux usagers hésitent à prendre l'autobus par crainte de ne pas savoir quoi faire : où payer, valider la carte OPUS ou demander un

transfert. Une courte vidéo en point de vue (POV) montrant ces étapes rendrait le transport collectif plus clair et accueillant pour tous. Seriez-vous ouvert à en créer une ?

Le président

Le président réfère la question à madame Martine Ouellet, cheffe de division – Information clientèle et numérique.

Madame Ouellet indique d'abord que les employés STM peuvent toujours accompagner la clientèle et répondre à leurs questions. Elle ajoute que le commentaire de madame est noté et qu'il pourra être considéré lors des prochaines campagnes de communication.

QUESTION 5

Robert Bijoux

Grèves à répétition, déficit record : la STM s'enlise pendant que les usagers trinquent. Et si on osait briser le modèle syndical figé ? Transformer chauffeurs et mécaniciens en travailleurs autonomes mettrait fin aux blocages et forcerait la performance. Trop radical ? Peut-être. Mais continuer ainsi l'est encore plus. Des millions envolés : quelle est la facture réelle de la grève de la STM ?

Le président

Le président réfère la question à monsieur Étienne Lyrette, directeur général adjoint – Stratégies, relations partenaires et communications.

D'abord, M. Lyrette exprime que la STM est consciente des impacts de la grève sur la clientèle ainsi que sur l'écosystème montréalais au sens plus large. La STM met tout en œuvre, que ce soit aux tables de négociation ou au tribunal administratif du travail, pour éviter que les montréalaises et les montréalais ne revivent pareille situation.

Pour ce qui est du déficit, la STM gère de manière rigoureuse les sommes disponibles. D'ailleurs, en 2026 la STM aura réalisé 100 M\$ d'optimisation sur 3 ans sans coupure de service pour la clientèle. En ce qui concerne les coûts reliés à la grève, il est encore trop tôt pour se prononcer. Une fois les ententes conclues, la STM analysera le tout.

QUESTION 7

Alex Landovskis

1. Why do the onboard displays on STM buses show mostly useless information such as the time, instead of providing useful details like the next stop and destination as Exo buses do?
2. When will STM buses display live connection information with upcoming metro, train, or other bus departures?

Le président

Le président réfère la question à madame Martine Ouellet, cheffe de division – Information clientèle et numérique.

Madame Ouellet mentionne que les autobus de la STM affichent et informent la clientèle de manière sonore à l'approche des prochains arrêts d'une ligne ainsi que des stations de métro. Toutefois, avec l'arrivée du REM, la refonte bus et un certain réaménagement d'exo, la STM analyse présentement comment mieux indiquer les correspondances (REM, trains et métro) pour la clientèle. Le tout devrait être mis en place en 2026.

QUESTION 10

Liana Rodriguez

What are - if any -mitigation plans by the STM to adjust bus schedules to connect the REM adequately - both peak and outside peak hours? With the STM bus network redesign launching in 2026 when Anse-à-l'Orme branch of the Réseau express métropolitain becomes operational, the current schedule in my opinion for some bus routes - like the 68 & 468, 205, 206, 208 & 407 may incur longer wait times.

Le président

Le président invite monsieur Pascal Rochon, directeur - Planification et développement des réseaux, à fournir des éléments de réponses.

Monsieur Rochon mentionne que les nouvelles stations REM de la branche Deux-Montagnes étant aux emplacements des gares existantes de train de

banlieue d'exo, le réseau bus est donc déjà bien connecté à celles-ci, les clients ayant accès à ces gares auront ainsi accès aux nouvelles stations REM le 17 novembre prochain.

Dans le cadre de la refonte qui sera mise en service au printemps 2026, la STM a tenu compte des liens avec les stations REM et du service offert par le REM afin de s'assurer de maximiser l'efficacité des correspondances. Les fréquences n'étant pas les mêmes, il est cependant impossible de synchroniser l'ensemble des voyages bus et REM. Le détail des nouveaux parcours et des horaires de la refonte bus sera communiqué en début 2026.

QUESTION 11

Angie Ekonomopoulos

Objet : Questions concernant le projet de trajet d'autobus sur la rue Montrose à Beaconsfield En tant que résidents de la rue Montrose, nous souhaitons porter à votre attention plusieurs questions importantes au sujet du projet de trajet d'autobus envisagé pour notre rue, habituellement tranquille et résidentielle. Près de deux cents résidents ont signé une pétition s'opposant à cette proposition.

Le président

Le président invite monsieur Pascal Rochon, directeur - Planification et développement des réseaux, à fournir des éléments de réponses.

Monsieur Rochon explique que les équipes des Relations avec les communautés et de Planification des réseaux suivent de près ce dossier. Une rencontre avec des citoyens du secteur s'est tenue dans les dernières semaines. La STM analyse présentement les différents points soulevés par les citoyens.

Les questions 6, 8 et 9 sont regroupées. Elles portent sur projet de construction du poste de ventilation mécanique (PVM) Bellechasse.

Dans le cadre de ce dossier, une démarche a été effectuée auprès d'un expert indépendant sur l'interprétation du Code d'éthique de la STM. À l'issue des recommandations d'un expert, bien que ce dernier ait exclu un conflit d'intérêts réel ou potentiel, le président a par ailleurs pris la décision de se retirer de toutes discussions sur ce sujet pour éviter d'éventuelle perception d'apparence de conflits d'intérêts. Les questions concernant ce dossier seront déléguées à la directrice générale.

QUESTION 6

Tristan Desjardins-Drouin

Bonjour, combien la STM a dépensé d'argent pour la commission pour l'étude du projet du PVM Bellechasse et quand est-ce que le rapport de la commission indépendante sera publié dans son entiereté. Pourquoi la STM censure les recommandations de la commission payée par des fonds publics?

QUESTION 8

Margaux Gregoire

Bonjour Sujet : PVM Bellechasse, Bonjour Sachant que la commission a été payé par des fonds publics, nous voudrions connaître le cout de la consultation publique. (Suite dans un autre formulaire)

QUESTION 9

Benoit Lacassagne

Nous sommes de nombreux citoyens à avoir participer à toutes les rencontres, à avoir soumis un mémoire ou témoigner lors des différentes séances de la commission, et vu que c'est notre argent en tant que contribuables qui a été utilisé pour la financer, nous demandons à avoir accès au rapport et aux conclusions de la commissaire qui ont été faite en fonction de ce que nous, citoyens avons dit.

La directrice générale

La directrice générale réfère la question à monsieur Étienne Lyrette, directeur général adjoint – Stratégies, relations partenaires et communications.

Monsieur Lyrette indique qu'en septembre dernier la STM a procédé au désistement de l'expropriation du terrain dans le cadre du projet de construction d'un poste de ventilation mécanique pour le centre de transport Bellechasse. Le projet de poste de ventilation mécanique qui devait être



construit sur ce terrain était l'objet même de cette consultation, alors sans projet cette consultation a été annulée et le travail qui était lié à celle-ci est incomplet et caduque. Donc, considérant que le dossier n'est pas à terme, c'est pour cette raison que la documentation en lien avec la consultation n'est pas publique.

En ce qui concerne les coûts, la STM avait prévu un budget de 85 000 \$ pour la consultation et en a engagé 50 000 \$.
